

du « seigneur Gossuin van Zievel (Cheuel) » et tous ces engagements contractés par le duc et la duchesse de Luxembourg (Wenceslas et Jeanne) sont datés de Bruxelles, 19 mai 1357.

L'analyse no. 1211, concerne le « chevalier Arnould van Zievel (Cheuel) » et vaut par la diversité des détails.

Bruxelles, 19 mai 1357.

Les mêmes Wenceslas et Jeanne reconnaissent devoir au chevalier Arnould van ZIEVEL (Cheuel), pour les pertes suivantes subies par lui à leur service, à savoir : d'un étalon à Erembodegehem (Erboudighem), d'un cheval devant Malines, d'un étalon devant Bornhem, d'un étalon et d'un cheval livrés au maréchal (de l'armée), d'un étalon livré à Bruxelles par Jean Cruijplant (Crupeplant), de l'armure de son valet, qui fut fait prisonnier près d'Afflighem (Aflighen), et d'une bourse d'argent qui lui fut enlevée à Grammont (Ghertsberghe) au moment où il avait été désarçonné, une somme totale de six cent trois vieux écus qu'ils s'engagent à lui payer par moitié les 25 juillet et 15 août prochains.

(Orig. sur parchemin avec les sceaux de Wenceslas et Jeanne en dire jaune pendant sur doubles queues. Pour la description de ces sceaux, voir le no. 906.).

Tous ces documents concernent la désastreuse guerre de Flandre.

no. 1467 : 1357, 25 août

*Gossuin van ZIEVEL (Chevel)*, chevalier, déclare qu'une somme de cinq cents vieux écus lui a été payée par les receveurs de l'aide, à titre d'acompte sur les deux mille trois cent sept vieux écus que lui doivent les duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (*Wenceslas et Jeanne*).

Quittance originale, parchemin, sceau en cire verte pendant sur simple queue : *Un écu fretté et un lambel en chef brochant.*

*L. : S. Gosen- Va- Chevere- Ridder.*

no. 1471 : 1357, 26 août

Le même *Gossuin van Zievel* scelle pour Godefroid van (den) Bongard (Bogaerden), chevalier. Même sceau.

no. 1749 : 1358, 3 juin,

Le même *Gossuin van ZIEVEL*, scelle d'un sceau id., mais la légende diffère : + S. Goswini. De. Sivele. Militis.

no. 1861 : 1360, 24 juin,

Le même *Gossuin van ZIEVEL*, donne quittance à Jean d'Othée (van Oitey) et fait usage du sceau à l'écu fretté et au lambel brochant en chef avec légende identique au no. 1749.

no. 1901 : 1361, 16 février,